



Bulletin Officiel

N° 4065 Mercredi 14 Mars 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 2

SOCIETE MAGASIN GENERAL 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MAGASIN GENERAL – SMG - 3

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV 4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV RENDEMENT 5

SICAV CROISSANCE . 5

SOCIETE INDUSTRIELLE OLEICOLE SFAXIENNE-ZITEX - SIOS-ZITEX - 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

AMEN PREMIERE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF *

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit :

«je vous confirme qu'aucune information ou événement visé par le Règlement du Conseil du marché Financier (notamment les articles 36 à 38) n'est intervenu, susceptible de provoquer une telle hausse de cours ou de l'expliquer.

...veuillez également noter que :

- **La société n'a pas convoqué de conseil d'administration depuis le 18 novembre 2011 ;**
- **Aucun nouveau projet d'investissement significatif n'a été décidé ;**
- **Aucune opération financière ou due diligence n'est en cours, à l'exception de celles régulières et réglementaire effectuées périodiquement par les commissaires aux comptes ».**

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AC - 20

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Magasin Général et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit :

« La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle a entamé des pourparlers avec le groupe Auchan, spécialisé dans la grande distribution, en vue de son éventuelle prise de participation dans le capital de la Société Magasin Général. Ce rapprochement entre les deux groupes portera également sur un partenariat technique et commercial.

Les principaux actionnaires ainsi que le management de la Société Magasin Général précisent qu'à cet instant, aucun accord n'a été signé concernant ce partenariat.

La direction générale de la société Magasin Général ne manquera pas d'informer le marché dès l'aboutissement des pourparlers ».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AC - 19

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESSE****SOCIETE MAGASIN GENERAL-SMG-**

18, rue Kamel Atatürk 1001- Tunis

Depuis l'acquisition en 2007 de la société Magasin Général par le Groupe POULINA et le Groupe BAYAHY de nombreuses étapes ont été franchies dans la modernisation et la progression de l'enseigne MAGASIN GENERAL qui a été rejoint par l'enseigne PROMOGRO. Aujourd'hui le groupe contrôlé par la société MED INVEST réalise un chiffre d'affaires consolidé de plus de 500 millions de dinars.

Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui avec la signature d'un accord avec ISMS, holding du métier supermarchés de Groupe AUCHAN. Le groupe AUCHAN est un des acteurs majeurs dans la distribution avec 616 hypermarchés, 759 supermarchés intégrés et 1653 magasins franchisés ou associés à travers le monde, avec un CA consolidé de plus de 44 milliards d'Euros.

Groupe AUCHAN qui a fêté ses 50 ans en 2011, a été créé par Gérard MULLIEZ. Aujourd'hui, Groupe AUCHAN, qui occupe la 12^{ème} place du classement mondial des distributeurs, compte 262 000 collaborateurs dans 12 pays et se développe à travers plusieurs activités : hypermarchés, supermarchés, immobilier commercial, banque, e-commerce et drive.

Cet accord, sous réserves des autorisations nécessaires, prévoit :

- une assistance technique pour l'ensemble des métiers de la grande distribution,
- une prise de participation initiale de 10% par ISMS, holding du métier supermarchés de Groupe AUCHAN dans le capital de la société MAGASIN GENERAL,
- une démarche commune sur la Lybie devant permettre une implantation au plus tôt, c'est à dire dès que les conditions le permettront.

Ainsi le plus grand apport et le plus grand acquis pour MAGASIN GENERAL est l'engagement pris par AUCHANSUPER de former l'ensemble des collaborateurs de l'enseigne MAGASIN GENERAL soit en France soit en Tunisie.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

CAP OBLIG SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 12 mars 2012

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2011, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces états ou résumés dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,960 DT**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **jeudi 15 mars 2012**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV RENDEMENT** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **vendredi 23 mars 2012 à 10 heures 30**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2011 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2012 - AS - 113

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV CROISSANCE** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **vendredi 23 mars 2012 à 09 heures 30**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2011 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs.

2012 - AS - 114

ASSEMBLEE GENERALE

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »
 Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

La Société SIOS ZITEX, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra le **samedi 24 mars 2012, à 9 heures** au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2010-2011.
- ♦ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
- ♦ Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- ♦ Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2010-2011.
- ♦ Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- ♦ Affectation des résultats de l'exercice 2010-2011.
- ♦ Lecture du rapport de gestion du groupe.
- ♦ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés.
- ♦ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2010-2011.
- ♦ Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.
- ♦ Questions diverses.

2012 - AS - 126

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 MARS 2012
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,468%	1 000,000
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,493%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,554%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,629%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,735%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,780%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,841%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,901%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,946%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,022%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,082%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,127%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,203%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,231%	1 007,306
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,535%	1 022,991
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,798%	1 052,279
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,920%	1 070,939
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,226%	1 046,426
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,574%		981,491
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,652%	985,837
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,763%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,905%	1 037,135
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,556
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,705
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,226%	1 049,106
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,232%		951,987

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,219	140,230			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,305	12,307			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,261	1,261			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,097	34,100			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,525	46,529			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	166,105	167,190			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	581,605	584,125			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,830	135,681			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,873	127,960			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,941	118,015			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,866	115,991			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,968	94,934			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,154	151,219			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	100,239	100,683			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	104,244	104,371			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 304,491	1 308,650			
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 286,981	2 285,795			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,906	107,675			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,971	109,618			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,222	122,354			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 191,593	1 193,254			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	131,431	132,160			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,245	15,312			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 890,395	5 902,176			
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 712,264	6 728,678			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,252	2,233			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,870	1,859			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,144	1,142			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,303	108,313	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,132	105,144	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	106,026	106,048	
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,815	103,845	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,095	104,106	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,841	107,851	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,501	104,512	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,606	104,617	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,831	104,841	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,229	106,242	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,217	103,227	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,951	104,962	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,537	104,546	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,313	107,323	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,499	106,509	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,325	103,334	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,397	103,406	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,916	104,929	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,140	103,151	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,961	103,973	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,376	104,384
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,252	103,263
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,916	104,926
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,271	105,280
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,638	102,647
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,573	10,574
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,300	104,310
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,343	103,353
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,228	102,292
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,290	75,378
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	153,357	153,379
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 512,567	1 513,331
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	113,845	113,829
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	114,774	114,739
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,957	91,645
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,677	16,713
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	284,813	286,760
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,147	44,923
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 444,632	2 446,480
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	81,460	81,406
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,986	59,022
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,314	102,422
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	113,144	113,287
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	105,856	106,062
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,851	11,865
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,770	12,783
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,875	16,892
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,076	17,131
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,603	12,606
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,755	10,776
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,481	10,494
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,462	10,471
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	126,186	126,180
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,719	124,747
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,419	10,435
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	115,979	116,019
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,355	20,417
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,121	99,161
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,054	100,085
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,515	100,460
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,222	100,241
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	109,426	109,177
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	142,288	143,229
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,199	11,349
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	117,552	** 117,509
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	117,083	117,263
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	104,434	104,531
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	103,066	102,752
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	183,024	182,599
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,536	164,276
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	143,001	142,922
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 001,231	9 946,258
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	196,842	194,765
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,571	135,986
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 537,447	1 544,846
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	109,163	108,049
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,795	98,807
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,027	115,654
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 104,182	10 053,924

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

** La valeur liquidative d'AL AMANAH EQUITY FCP annule et remplace celle qui a été publiée le 12-03-2012

BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Etats financiers annuels de SICAV**AMEN PREMIERE SICAV**

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mars 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
<u>AC</u> <u>1</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>191 695 208</u>	<u>173 016 388</u>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 797 768	14 302 103
b- Obligations et valeurs assimilées		177 897 440	158 714 285
c- Autres valeurs			
<u>AC</u> <u>2</u>			
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>84 841 497</u>	<u>90 337 249</u>
a- Placements monétaires	3.2	32 472 531	42 370 252
b- Disponibilités	3.3	52 368 966	47 966 997
<u>AC</u> <u>4</u>			
<u>Autres actifs</u>		<u>6 708</u>	<u>6 036¹</u>
TOTAL ACTIF		276 543 413	263 359 673
<u>PASSIF</u>			
<u>PA</u> <u>1</u>			
<u>Opérateurs créditeurs</u>		<u>287 807</u>	<u>152 056</u>
a- Opérateurs créditeurs		287 807	152 056
<u>PA</u> <u>2</u>			
<u>Autres créditeurs divers</u>		<u>89 709</u>	<u>44 422¹</u>
a- Autres créditeurs divers		89 709	44 422
TOTAL PASSIF		377 516	196 478¹
<u>CP</u> <u>1</u>			
<u>Capital</u>	3.4	<u>266 464 825</u>	<u>253 704 505</u>
<u>CP</u> <u>2</u>			
<u>Sommes distribuables</u>	3.5	<u>9 701 072</u>	<u>9 458 690</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		<1 039>	1 745
b- Sommes distribuables de l'exercice		9 702 111	9 456 945
ACTIF NET		276 165 897	263 163 195
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		276 543 413	263 359 673

Etat de résultat

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>8 808 733</u>	<u>8 440 356</u>
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>3 433 362</u>	<u>3 888 328</u>
Total des revenus des placements		<u>12 242 095</u>	<u>12 328 684</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.6	<u><2 083 228></u>	<u><2 067 883></u>
Revenu net des placements		<u>10 158 867</u>	<u>10 260 801</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.7	<u><309 796></u>	<u><306 405></u>
Résultat d'exploitation		<u>9 849 071</u>	<u>9 954 396</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u><146 960></u>	<u><497 451></u>
Sommes distribuables de la période		<u>9 702 111</u>	<u>9 456 945</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>146 960</u>	<u>497 451</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u><12 465></u>	<u>70 880</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>56 002</u>	<u>52</u>
<u>Frais de négociation</u>		<u><2 931></u>	<u>0</u>
Résultat net de la période		<u>9 889 677</u>	<u>10 025 328</u>

Etat de variation de l'actif net**(Unité : en DT)**

	<u>Notes</u>	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
AN 1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>9 889 677</u>	<u>10 025 328</u>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>9 849 071</u>	<u>9 954 396</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u><12 465></u>	<u>70 880</u>
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>56 002</u>	<u>52</u>
d-	<u>Frais de négociation</u>	<u><2 931></u>	<u>0</u>
AN 2	<u>Distributions de dividendes</u>	<u><10 398 345></u>	<u><9 757 709></u>
AN 3	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>13 511 369</u>	<u><3 625 376></u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>305 111 500</u>	<u>444 466 400</u>
	<u>Capital</u>	<u>297 371 456</u>	<u>433 569 698</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u><173 745></u>	<u><237 913></u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>7 913 789</u>	<u>11 134 615</u>
	<u>Droit d'entrée</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
b-	<u>Rachats</u>	<u><291 600 131></u>	<u><448 091 776></u>
	<u>Capital</u>	<u><284 657 729></u>	<u><436 385 016></u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice</u>	<u>179 731</u>	<u>220 930</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u><7 122 133></u>	<u><11 927 690></u>
	<u>Droit de sortie</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>Variation de l'actif net</u>	<u>13 002 701</u>	<u><3 357 757></u>
AN 4	<u>Actif net</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>263 163 196</u>	<u>266 520 953</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>276 165 897</u>	<u>263 163 196</u>
AN 5	<u>Nombre d'actions</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>2 517 209</u>	<u>2 545 148</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>2 643 351</u>	<u>2 517 209</u>
	<u>Valeur liquidative</u>	<u>104,475</u>	<u>104,546</u>
	<u>AN 6 -Taux de rendement</u>	<u>3,53%</u>	<u>3,61%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- Référentiel D'élaboration Des Etats Financiers

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes Comptables Appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2011 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	13 797 768
Obligations	(2)	76 781 744
Bons de trésor assimilable	(3)	101 115 696
Total		191 695 208

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	126 100	13 019 578	13 282 365	4,81%
FCP CAP GAR	400	400 000	515 402	0,19%
TOTAL	126 500	13 419 578	13 797 768	5,00%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2001	160 500	1 605 000	1 654 049	0,60%
AB 2006	10 000	600 000	623 816	0,23%
AB 2008 TA	25 000	2 000 000	2 063 940	0,75%
AB 2008 TAA	40 000	3 200 012	3 302 316	1,20%
AB 2008 TB	15 000	1 275 000	1 318 896	0,48%
AB 2009 CA	18 000	1 560 000	1 577 280	0,57%
AB 2009 CB	13 000	1 126 667	1 138 949	0,41%
AB 2010	80 000	7 466 667	7 576 811	2,74%
AB 2011-1	20 000	2 000 000	2 025 872	0,73%
AB 2011-1VAR	20 000	2 000 000	2 020 144	0,73%
AIL 2007	5 000	100 000	100 224	0,04%
AIL 2009-1	5 000	300 000	313 336	0,11%
AIL 2010-1	10 000	800 000	824 600	0,30%
AIL 2011-1	15 000	1 500 000	1 546 752	0,56%
ATB 2007/1	20 000	1 600 000	1 646 416	0,60%
ATB 2009 TA2	30 000	3 000 000	3 083 100	1,12%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 080	0,19%
ATL 2006-1	30 000	1 200 000	1 234 104	0,45%
ATL 2007/1	10 000	200 000	203 496	0,07%
ATL 2008/1	4 800	192 000	197 891	0,07%
ATL 2009	10 000	600 000	617 384	0,22%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 022 496	0,73%
ATL 2010-1	40 000	3 200 000	3 253 248	1,18%
ATTIJ 2010	20 000	2 000 000	2 078 128	0,75%
BATAM2001	20 000	2 000 000	0	0,00%
BH 2007	20 000	1 200 000	1 203 712	0,44%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 000 448	1,45%
BNA 2009	10 000	866 667	894 187	0,32%
BTE 2009	15 000	1 200 000	1 214 868	0,44%
BTE 2010 AP	7 000	630 000	637 610	0,23%
BTK 2009 B	30 000	2 700 000	2 793 672	1,01%
CIL 2005/1	10 000	200 000	202 416	0,07%
CIL 2007/1	15 000	600 000	630 348	0,23%
CIL 2007/2	15 000	600 000	626 760	0,23%
CIL 2009/1	10 000	600 000	614 898	0,22%
CIL 2009/2	30 000	1 800 000	1 822 848	0,66%
CIL 2009/3	10 000	800 000	831 024	0,30%
CIL 2010/2	5 000	400 000	402 772	0,15%
CIL 2010/2/2	600	48 000	48 333	0,02%
CIL 2011/1	10 000	1 000 000	1 035 584	0,38%
HL 2010/1 1	10 000	800 000	818 088	0,30%
MP 05 T/A	6 000	240 000	246 547	0,09%
MX 2010 TE	10 000	1 000 000	1 029 512	0,37%
PANOBOIS2007	4 000	320 000	332 093	0,12%
SIHM 2008TA	8 000	640 000	649 939	0,24%
SIHM 2008TB	2 000	160 000	162 485	0,06%
STM 2007 TC	2 000	120 000	121 739	0,04%
STM 2007 TD	8 000	480 000	486 957	0,18%
STM 2007 TE	3 000	180 000	182 609	0,07%

TLG 07-1	5 000	100 000	100 072	0,04%
TLG 2007-1	10 000	200 000	200 144	0,07%
TLG 2007-2	15 000	600 000	628 896	0,23%
TLG 2008-1	10 000	400 000	410 512	0,15%
TLG 2008-2	5 000	200 000	200 996	0,07%
TLG 2008/3	4 700	282 000	295 619	0,11%
TLG 2009-1	10 000	600 000	626 000	0,23%
TLG 2011-1	10 000	1 000 000	1 025 768	0,37%
TLG 2011-2	10 000	1 000 000	1 008 320	0,37%
UIB 2009-1 C	60 000	5 400 000	5 516 016	2,00%
UIB 2011-1 B	15 000	1 500 000	1 526 436	0,55%
UIB 2011-1BB	5 000	500 000	508 812	0,18%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 002 064	0,36%
UNICTOR 2008	10 000	400 000	416 648	0,15%
UNIFAC 2010	10 000	1 000 000	1 039 904	0,38%
UTL 2004	7 000	140 000	145 914	0,05%
UTL 2005/1	10 000	200 000	202 848	0,07%
TOTAL		77 132 012	76 781 744	27,80%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

➤ **Acquisitions**

1- OBLIGATIONS

	Nbre	Cout d'acquisition/obligation	Coût total
ATTIJ 2010	20 000	100	2 000 000
UNIFAC 2010	10 000	100	1 000 000
CIL 2011/1	10 000	100	1 000 000
ATL 2010-1	20 000	100	2 000 000
BH 2009	20 000	100	2 000 000
UIB 2009-1 C	50 000	95	4 750 000
AIL 2011-1	15 000	100	1 500 000
TLG 2011-1	10 000	100	1 000 000
AB 2008 TAA	39 997	86,667	3 466 420
AB 2008 TAA	3	86,490	259,47
CIL 2010/2/2	600	100	60 000
CIL 2009/2	15 000	80	1 200 000
ATL 2009/2	10 000	100	1 000 000
UIB 2011-1 B	15 000	100	1 500 000
UIB 2011-1BB	5 000	100	500 000
AB 2011-1	20 000	100	2 000 000
TLG 2011-2	10 000	100	1 000 000
AB 2011-1VAR	20 000	100	2 000 000
UIB 2011-2	10 000	100	1 000 000
CIL 2009/1	10 000	60	600 000
ATB 2009 TA2	15 000	100	1 500 000

2- OPCVM

	Nbre	Cout d'acquisition/action	Coût total
AT	4 797	102,231	490 402,107
AT	20 067	104,649	2 099 991,483

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA090215	7 100	7 389 379	7 744 495	2,80%
BTA090215BIS	9 700	10 130 680	10 615 839	3,84%
BTA09052022	5 000	5 010 000	5 188 721	1,88%
BTA090714825	7 300	8 066 500	8 298 185	3,00%
BTA110319	4 800	4 968 000	5 138 806	1,86%
BTA110319A	3 800	3 907 275	4 042 497	1,46%
BTA110319B	4 000	4 062 200	4 204 539	1,52%
BTA11072017	7 000	7 000 000	7 179 705	2,60%
BTA111013	200	197 920	200 107	0,07%
BTA140414	36 913	38 610 998	40 196 441	14,56%
BTA150312	8 000	8 000 000	8 306 361	3,01%
TOTAL	93 813	97 342 952	101 115 696	36,61%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Revenus des obligations	3 084 558	2 544 284
Dividendes	490 404	503 461
Revenus des BTA	5 233 771	5 392 611
TOTAL	8 808 733	8 440 356

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à 32 472 531 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteurs	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	07/12/2011	UNIFACTORING	2 000 000	06/03/2012	19 363	1 980 637	1 985 968	0,72%
BT	15/06/2011	TLG	3 000 000	09/06/2012	122 960	2 877 040	2 943 750	1,07%
CD	30/12/2011	AMEN BANK	2 500 000	09/01/2012	501 693	2 498 307	2 498 646	0,90%
CD	18/12/2010	BT	25 000 000	18/12/2012	0	25 000 000	25 044 167	9,07%
TOTAL			32 500 000		644 016	32 355 984	32 472 531	11,76%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Placement en compte courant à terme	1 767 810	1 785 124
Billets de trésorerie	253 795	334 907
Certificat de dépôt	1 156 258	1 572 797
Compte Rémunéré	255 500	195 500
TOTAL	3 433 363	3 888 328

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 52 368 966 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	40 000 000	40 692 504	14,73%
Avoirs en banque		11 676 462	4,23%
TOTAL	40 000 000	52 368 966	18,96%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	04/06/2012	15 334 623	4,86%
PLACT	AMEN BANK	14/11/2013	10 040 079	3,82%
PLACT	AMEN BANK	17/02/2013	8 292 734	5,25%
PLACT	AMEN BANK	30/11/2012	7 025 068	5,12%
TOTAL			40 692 504	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2010	253 704 505
Souscriptions	297 371 457
Rachats	-284 657 729
Plus ou moins value report sur emprunts de société	2 000 000
Plus ou moins value réalisé sur emprunts de société	100
Plus ou moins value reportée sur act,cote permanente	0
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	-390 655
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	55 902
frais de négociation	-2 931
VDE sur emp,société	-2 000 000
VDE sur titres OPCVM	378 190
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	-173 745
Régul sommes non distribuables (rachats)	179 731
Variation de la part Capital	12 760 320
Capital au 31/12/2011	266 464 825

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 s'élève à 13 002 701 dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2011 est de 2 643 351 contre 2 517 209 au 31/12/2010.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-10	2 224
Nombre d'actionnaires entrants	263
Nombre d'actionnaires sortants	-333
Nombre d'actionnaires au 31-12-2011	2 154

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2011 s'élèvent à 9 701 072 DT contre 9 458 690 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos	Exercice clos
	le 31-12-2011	le 31-12-10
Sommes distribuables exercices antérieurs		
	-1 039	1 745
Résultat d'exploitation	9 849 071	9 954 396
Régularisation du résultat d'exploitation	-146 960	-497 451
Total :	9 701 072	9 458 690

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

3.8- Reclassement

Les produits sur comptes créditeurs en attente de règlement ont été reclassés au niveau de la rubrique AC4 et diminués de la rubrique PA2. Pour des besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de l'exercice 2010.

4- Données par action et ratios pertinents

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	3,332	3,353	3,4	3,648
Revenus des placements monétaires	1,299	1,545	1,54	1,633
Total des revenus de placements	4,631	4,898	4,94	5,281
Charges de gestion des placements	-0,788	-0,821	-0,798	-0,762
Revenus Nets des placements	3,843	4,076	4,142	4,519
Autres charges	-0,117	-0,122	-0,12	-0,125
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,726	3,955	4,023	4,394
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,056	-0,198	-0,072	-0,166
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3,67	3,757	3,95	4,228
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,056	0,198	0,072	0,166
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,005	0,028	0,013	0,013
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,021	0	0,019	0,002
Frais de négociation	-0,001	0	-0,003	-0,002
Résultat non distribuable	0,015	0,028	0,029	0,012
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,741	3,983	4,052	4,406
Distribution de dividendes	3,67	3,758	4,228	4,074
valeur liquidative	104,475	104,546	104,717	104,97

Ratios de gestion des placements

Charges/actif net moyen	-0,75%	-0,75%	-0,75%	-0,71%
Autres charges/actif net moyen	-0,11%	-0,11%	-0,11%	-0,12%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,49%	3,44%	3,83%	3,92%
Nombre d'actions	2 643 351	2 517 209	2 545 148	2 425 246
Actif net moyen	277 673 709	275 151 966	268 897 721	261 504 807

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « AMEN PREMIERE SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 276 543 413 Dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 9 889 677 Dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'AMEN INVEST gestionnaire d'AMEN PREMIERE SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« AMEN PREMIERE SICAV » au 31 décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN BANK une convention de dépôt, aux termes de laquelle AMEN PREMIERE SICAV confie à AMEN BANK l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire, AMEN BANK perçoit mensuellement :

- Une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV ;
- Une commission de distribution calculée quotidiennement au taux de 0,59% de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV.

Au titre de l'exercice 2011, les commissions perçues Toutes Taxes Comprises par AMEN BANK sont de 1 669 142 dinars Tunisien.

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN INVEST une convention de gestion aux termes de laquelle L'AMEN PREMIERE confie à AMEN INVEST la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations effectuées, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle égale à 0,25% de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars Tunisien.

Au titre de l'exercice 2011, la rémunération perçue toutes taxes comprises par AMENINVEST est de 414 086 Dinars Tunisien.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 7 400 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

**Le commissaire aux comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**